
Procès-verbal
C.E.P.
du 05 novembre 2018.

Présents :

FOULON Frank	Président Sportif
ANKRI Jérémie	Président Administratif
ABEELS Willi	Administrateur
HEYLIGEN Raymond	Administrateur
LONEUX Martine	Administratrice
JURCABA Yvan	Administrateur
HUMBLET John	Observateur
GROS Nathalie	Observatrice
MIGNON Fabrice	Secrétaire

Absent(s) :

CHRISTIAENS Emile	Administrateur
-------------------	----------------

Excusé(es) :

GERARD Claudy	Président de province
MUTSERS Luc	Trésorier
BEBERMANS Louis	Administrateur
GERARD Jean-Luc	Administrateur

ORDRE DU JOUR

1. Approbation P.V.'s
2. Administratif
3. Disciplinaire
4. C.H.P.L.
5. Coupe.
6. F.B.F.P.
7. Trésorerie
8. To Do List.
9. Divers

1. Approbation Procès-verbaux.

La séance est ouverte à 19h45 sous la présidence de Jérémie ANKRI, Président administratif & Frank FOULON, Président sportif de province, qui remercient les administrateurs de leur présence.

Le Président sportif passe au 1^{er} point à l'ordre du jour et invite les administrateurs à émettre leurs éventuelles remarques sur le P.V. C.E.P. du 01/10/2018 (08-2018).

Aucune remarque n'est émise et le P.V. est approuvé à l'unanimité.

Le secrétaire fait remarquer que vu l'absence du trésorier, il lui fera parvenir la liste des présences des administrateurs afin que les frais de transport soient versés.

2. Administratif.

Courrier police locale de Bassenge.

Ce courrier (**ANNEXE 1**) indique que la nommée BASTIN Sandra a été radiée au registre communal en date du 20/08/2018.

Etant donné que la joueuse BASTIN.S affiliée au club du B05 – PC La Boule Vottemoise sous licence : 4031 est toujours redevable à la province d'une pénalité de 33€, le fichier des pénalités sera adapté de telle manière à pouvoir récupérer la créance pour une éventuelle prochaine affiliation à la F.B.F.P. et ce, quel que soit le club d'affiliation en région francophone.

Compte-rendu conférence de la « Maison de sports » - province de Liège

En date du 18 octobre 2018, le Président de province, Willi Abeels et le secrétaire se sont rendus à cette conférence dont le sujet était : « Comment rémunérer les différents acteurs de votre club sportif ? »

La 1^{ère} constatation que l'on peut faire est que ; malgré une invitation envoyée à tous les clubs de la province pour participer à cette conférence, un faible taux de participation des clubs liégeois a été constaté où seulement le B05 – PC La Boule Vottemoise & le B34 – PC Fanny Pepinster étaient représentés.

La 2^{ème} constatation est que ; toutes les informations reçues pour la bonne gestion administrative des bénévoles (rémunérés ou pas) est essentielle pour bien gérer un club et être ainsi en bonne concordance avec la législation actuelle en vigueur. A noter qu'il serait difficile pour la province d'apporter un compte-rendu de cette conférence à tous les clubs vu la diversité des informations reçues et qui plus est, propre à chaque club en fonction de sa gestion interne (bénévoles rémunérés, bénévoles sous contrat, bénévoles au chômage, etc.).

Remarque du Président de province qui regrette l'absence de représentant de la F.B.F.P. qui en tant qu'organe moteur & essentiel de notre fédération aurait dû être représentée pour ensuite remonter ces informations vers nos différents clubs.

Compte-rendu réunion CEP – F.P.J.L.

Une réunion pour la restructuration de la F.P.J.L. était planifiée le lundi 22 octobre 2018. Vu l'indisponibilité du Président administratif à cette date, cette réunion a dû être postposée.

**Réunion planifiée le mardi 13 novembre 2018 à 18h30 dans les installations du B05 – PC Vottem.
Participants : Secrétaire F.P.J.L., STREEL JF, le Président administratif et le secrétaire de province.**

Pourquoi seulement avec le secrétaire F.J.P.L. ?

Au départ, les : Président, secrétaire et trésorier de la F.P.J.L. devaient participer à cette réunion.

La démission de Jean-Luc GERARD (Président et trésorier) au sein de ce comité a été enregistrée.

Il a semblé opportun au C.E.P. de ne convoquer qu'une personne responsable de la F.P.J.L. de telle manière à ce que la réunion dont les points à l'O.J. sont repris ci-dessous soit constructive, ce qui n'aurait pu être le cas si tous les bénévoles avaient participé à cette réunion.

O.J. de la réunion :

- **Présidence F.P.J.L.**
- **Trésorerie F.P.J.L.**
- **Secrétariat F.P.J.L.**
- **Création d'un R.O.I. ou Statuts F.P.J.L.**
- **Compte-rendu des réunions F.P.J.L.**
- **Composition étendue du Comité F.P.J.L. (administrateurs)**
- **Rôle des bénévoles au sein de la F.P.J.L.**
- **Approbation des sélections F.P.J.L. par C.E.P.**

Gestion des amendes et pénalités.

Une réunion avec le Président de province, le Président administratif et le secrétaire était initialement planifiée le lundi 12 novembre 2018. Cette réunion a pour but la formation du Président administratif qui reprendra dorénavant cette tâche. Vu l'indisponibilité de ce dernier pour raisons familiales, cette réunion a été postposée.

Réunion postposée au jeudi 15 novembre 2018 à 17h00 au domicile du Président de province.

A l'ordre du jour : les pénalités & Amendes de la période 1 (octobre 2018) – C.H.P.L. Saison 2018/2019 + les pénalités coupe de province – Saison 2018/2019.

A cette fin, un organigramme (ANNEXE 2) a été réalisé par le secrétaire de province afin faciliter la compréhension au P.A. et avoir une vue globale de cette gestion.

Situation candidatures à l'organisation de l'A.A.O. 2019.

L'A.A.O. 2019 a été planifiée lors de la dernière séance du C.E.P. au samedi 26 janvier 2019.

A ce jour, 2 candidatures ont été reçues.

- **B06 – RPC Embourg**
- **B09 – PC La boule d'Aaz de Haccourt**

La date butoir pour les candidatures ayant été fixée au 15 novembre 2018, la désignation du club organisateur aura lieu lors de la prochaine séance C.E.P. de début décembre.

A cette fin, le secrétaire préparera :

- **Le courrier de convocation pour les clubs**
- **Un courrier pour le club désigné**
- **Un courrier pour les autres clubs candidats mais non retenus**
- **L'ordre du jour de cette assemblée**
- **Le roadbook destiné aux administrateurs**
- **L'invitation à participer pour un membre de la F.B.F.P. en tant qu'observateur**
- **Un fichier des administrateurs Sortants/Rééligibles (*)**
- **Un fichier des candidatures des nouveaux administrateurs (*)**
- **Un fichier de la situation des vérificateurs aux comptes de province**
- **Un fichier de la situation des vérificateurs aux comptes de la F.B.F.P.**
- **Un fichier des récompenses pour titres de Champions Fédéraux et de Belgique**
- **Préparation des différents bulletins de vote (*)**

Question du secrétaire : Y-a-t' il une récompense prévue pour un titre ou un podium Européen ?

Réponse du P.S. : non car ces championnats qu'ils soient d'Europe ou du Monde sont basés sur une sélection et non sur une participation à des championnats qualificatifs de province ou fédéraux.

Interpellations F.B.F.P. – AG Février 2019

Comme prévu lors de la dernière séance du C.E.P., une interpellation concernant la problématique des désignations d'arbitres lors des championnats provinciaux en province de Liège doit être rédigée par le Président de province.

Le secrétaire contactera le Président de province pour rédaction de l'interpellation. Cette interpellation sera présentée en séance C.E.P. du 3 décembre 2018 avant d'être envoyée pour le 5 décembre 2018 au plus tard au secrétariat fédéral comme prévu aux Statuts F.B.F.P.

Courrier SCHUMACHER Pascale (B34)

En date du 7 octobre 2018, un mail émanant de Monsieur Guy FORMATIN, époux de SCHUMACHER Pascale nous est parvenu par la voie du secrétariat provincial (**ANNEXE 3**)

En réponse, le C.E.P. a informé par retour de courriel que :

La demande avait été transmise au « Conciliateur provincial » qui indique dans sa réponse que dans ce genre de situation, le Comité Exécutif de province ne peut malheureusement accéder à sa demande, ce cas ne relevant que de la gestion interne du club.

Courrier BARTHE Nadine (B07)

En date du 19 octobre 2018, un courrier émanant de Madame BARTHE Nadine nous est parvenu par la voie du secrétariat provincial (**ANNEXE 4**)

En réponse, le Président de province a informé par retour de courriel que :

Ce point n'étant pas repris dans le règlement C.H.P.L. ni même dans des conditions particulières de participation au C.H.P.L. , qu'il n'était donc pas question pour la « Commission C.H.P.L. » de s'immiscer dans la gestion interne d'un club et d'exiger ainsi, un minimum de confort pour les pratiquants. (Places assises). Le Président de province suggère à Madame BARTHE Nadine qu'en qu'administratrice fédérale, d'étudier ce problème et d'éventuellement nous donner une solution si toutefois, solution il y a !

Interpellation BARTHE Nadine (Administratrice fédérale et responsable sportive)

Le Président de province a interpellé BARTHE Nadine au sujet des examens d'arbitres prévus notamment pour 2 de nos administrateurs de province, Emile CHRISTIAENS et John HUMBLET (Observateur) car il semblerait que des cours soient planifiés prochainement mais qu'encore une fois, seule la province n'en soit pas informée.

Assez curieusement, le lendemain de cette interpellation, le secrétariat provincial a reçu du secrétariat fédéral le courrier adressé aux candidats arbitres où les dates des cours sont reprises (ANNEXE 5).

3. Disciplinaire

Dossier B12 – RPC Spa / B30 – RPC Wanze.

Rencontre C.H.P.L. Division 9 – RPC Spa 2 – RPC Wanze 5 du vendredi 19 octobre 2018.

Plainte reçue en date du 21 octobre 2018

Accusé de réception en date du 21 octobre 2018

**Transmission au « Conciliateur provincial qui décide que cette affaire est hors catégories autorisées (1 à 4)
Transmission du dossier à la « Commission de discipline » de la Fédération Belge Francophone de Pétanque (F.B.F.P.) via secrétariat fédéral en date du 27 octobre 2018 pour suite à donner.
(Insultes, menaces verbales, destruction de document officiel (feuille de match), bris de verre)
Accusé de réception du dossier par le secrétariat fédéral reçu en date du 5 novembre 2018.**

4. C.H.P.L.

Perturbations BPOST

Il a été annoncé que des perturbations auraient lieu chez BPOST pendant la période du 7/11 au 13/11.

En conséquence, les responsables des FDM ne tiendront pas compte des retards pour l'établissement des pénalités pour les journées suivantes:

- **Journée 5 du vendredi 02/11**
- **Journée 6 du mercredi 07/11**
- **Journée 6 du vendredi 09/11**

Dérogations terrains et documents RC/Incendie

A ce jour, toutes les demandes de dérogation qui sont parvenues au secrétariat provincial ont été acceptées et envoyées aux clubs.

Pour rappel, les dérogations sont accordées pour une période de 5 ans (voir point C.H.P.L. Mise à jour règlement C.H.P.L.)

Documents RC & Incendie

A ce jour, tous les documents sont parvenus au secrétariat provincial.

Pour les prochaines saisons et à des fins de facilité de gestion, le formulaire d'inscription en ligne des équipes par club sera adapté en y ajoutant une case à cocher (obligatoire) stipulant que le club par son inscription certifie respecter ses obligations en ce qui concerne les assurances RC et Incendie.

Transmissions des feuilles de match du National & du fédéral.

Depuis cette saison, les clubs évoluant au supérieur catégorie « Hommes » ont l'obligation soit de transmettre au responsable des FDM, Raymond HEYLIGEN, une copie de la feuille de match du samedi au plus tard pour le jeudi qui suit cette rencontre ou encore transmettre via smartphone, une photo de cette FDM au secrétariat provincial.

A ce jour, 4 journées se sont déroulées et mis à part un retard de transmission, toutes les feuilles de match nous sont bien parvenues aux responsables.

Le responsable, Raymond HEYLIGEN présente au C.E.P. une feuille de match (**ANNEXE 6**) dont les cases « Réserves visiteurs » ont été biffées mais pour l'une d'entre-elles, surchargée par les : nom, prénom et n° de licence d'un joueur. Il demande au C.E.P. de statuer sur ce qui pour lui semble répréhensible.

Le C.E.P. Constate :

- **Surcharge de cases barrées au préalable pour l'équipe visiteuse**
Joueur : PIRQUINNE NOHAM – Licence : 3521

Le C.E.P. Indique :

- **Que si le joueur s'est réellement présenté dans les temps, la surcharge aurait pu être évitée en recommençant la feuille de match ou encore en apposant un astérisque en regard de la surcharge et en reportant les coordonnées du joueur en zone de « Remarques »**

Le C.E.P. Décide :

- **Que le match L1/V3 est modifié en 13 – 0 au lieu de 13 – 6**
(Art III. 1.8 & Art III. 1.12 du règlement C.H.P.L. 2018/2019)
(Catalogue des pénalités : point 13 - Surcharge dans une case « réserves » remplie ou barrée)
- **Que le match L2/V3 est modifié en 13 – 0 au lieu de 4 -13**
(Art III. 1.8 & Art III. 1.12 du règlement C.H.P.L. 2018/2019)
(Catalogue des pénalités : point 13 - Surcharge dans une case « réserves » remplie ou barrée)
- **En conséquence, de ramener le score final du match de 4 – 5 à 5 – 4**
- **De sanctionner le joueur PIRQUINNE Noham d'une amende de 10.00€ pour le non-respect des présentes dispositions relatives à l'introduction d'une réserve non-qualifiée puisqu'il ne pouvait être inscrit sur la feuille de match;**
(Art Article III.1.12 du règlement C.H.P.L. 2018/2019)
(Catalogue des pénalités : point 14 - Non-respect des dispositions relatives à l'entrée d'une réserve)

De sanctionner le club d'une amende de 25.00€ pour le non-respect des présentes dispositions relatives à l'introduction d'une réserve non-qualifiée puisqu'il ne pouvait être inscrit sur la feuille de match;
(Art Article III.1.8 du règlement C.H.P.L. 2018/2019)
(Catalogue des pénalités : point 13 - Surcharge dans une case « réserves » remplie ou barrée)

Notification sera envoyée par le secrétariat provincial aux responsables des clubs du B27 et B13.

Les amendes seront prises en compte lors de l'établissement des relevés des pénalités de la période 1 du C.H.P.L. – Saison 2018/2019

Le score sera adapté de 4 – 5 à 5 – 4

L. BEBERMANS en sera informé par le secrétariat provincial pour adaptation des résultats et classements.

5. Coupe 2018-2019.

Résultats 1/16 de finale

Les 1/16 de finale se déroulaient du 1^{er} au 31 octobre 2018.

**Tous les résultats sont rentrés et consultables sur le site de province (www.petanque-liege.be)
Les tableaux des 1/8 de coupe et de consolante ont été complétés et sont également consultables.
Les feuilles de match pour les clubs évoluant à domicile ont été envoyées aux secrétariats des clubs.
Les listes des 13 joueurs susceptibles de participer à la Coupe des Clubs Francophones (Fédéral) ont été envoyées à la Présidente sportive fédérale et au secrétariat fédéral en date du 01/11/2018.**

Courriel DUBOIS Frédéric (B49 – PC LAMINE)

Le comité du B49 demande que la date butoir des journées de coupe soit un dimanche et non un jour en semaine. Beaucoup de gens ne savent pas jouer ou non plus envie de se déplacer après leur journée de travail.

Difficile d'accorder ce privilège au B49 et ce d'autant plus que pour l'instant, le B49 est seul demandeur. Le C.E.P. imaginait que le fait de donner aux clubs une période (assez souple) pour jouer les rencontres serait profitable aux clubs. Force est de constater que trop souvent les clubs ne trouvent pas d'accord sur la date et l'heure de la rencontre et jouent ainsi leur rencontre à la date butoir, ce qui n'arrange pas nécessairement tout le monde.

A l'avenir, le C.E.P. envisage d'imposer des dates fixes qui seraient « arrêtées » lors de la 1^{ère} séance d'informations C.H.P.L. de juin et qui permettrait ainsi aux clubs d'établir leurs calendriers d'hiver et ce, en toute connaissance de cause.

Ce point est à ajouter à la « To Do List » et sera débattu lors d'une prochaine séance C.E.P.

6. F.B.F.P.

Cours arbitres

Voir Administratif - Interpellation BARTHE Nadine (Administratrice fédérale et responsable sportive)

7. Trésorerie

Tableau récapitulatif des entrées et sorties CP's 2018

En l'absence du trésorier, ce point est reporté à la prochaine séance.

Facturation FF Général Equipe 5 – B40 – PC Mabotte – Division 9 - Vendredi

La facturation pour ce forfait sera reprise sur la fiche du B40 – Période 1 des pénalités CHPL (Cat. des pénalités – point 26 – V.2.6 → Forfait général déclaré avant la séance infos CHPL de septembre)

Rentrée factures diverses

En l'absence du trésorier, ce point est reporté à la prochaine séance.

8. To Do List.

Traitement des points en cours

Le traitement des points en cours sera réalisé comme chaque année courant décembre par les présidents de province. Ils seront ensuite présentés en séance CEP.

Date de travail à déterminer lors de la séance C.E.P. de décembre.

9. Divers.

Fin de Fonction secrétaire B09 – RPC Embourg

Raymond HEYLIGEN informe qu'il cesse toutes activités au sein de son club et est remplacé à son poste de secrétaire par Monsieur Roger DELPORTE.

En ce qui concerne le C.H.P.L., le nom du nouveau responsable C.H.P.L. (contact) sera transmis au secrétariat provincial à l'issue d'une réunion du club planifiée le 16/11/2018.

Il informe qu'il conserve cependant son poste au sein du Comité Exécutif de Province.

La mise à jour de la fiche signalétique sera effectuée par le secrétariat.

Questions / Réponses

Raymond HEYLIGEN :

Il présente un bouchon à base de couleur aimantée et demande ce qu'il en est au point de vue réglementation.

Bouchon interdit dans toute compétition !

Que faire si les 16°C ne sont pas atteints lors d'une rencontre C.H.P.L. ?

Très difficile d'appliquer à la lettre la réglementation concernant la température minimale à respecter. Très souvent, les clubs font preuve de bonne volonté mais la configuration de leurs installations fait que parfois, il est très difficile d'atteindre cette température. C'est donc au cas par cas qu'il faut traiter ces problèmes en cas de plainte.

Frank FOULON :

Interpelle Martine LONEUX pour la publication sur Facebook d'un tournoi pirate (Ville de Liège) alors qu'à cette date, se déroulait le Championnat Triplettes Mixtes .

Martine LONEUX répond que c'est dans le cadre de son travail qu'elle a publié ce tournoi et qu'elle l'a supprimé dès que la remarque lui en a été faite.

Frank FOULON l'informe que le fait de participer ou d'organiser un tournoi et d'en faire la promotion ne le dérange absolument pas pour autant que ce tournoi ne se déroule pas en même temps qu'un tournoi officiel en province de Liège et ce d'autant plus qu'elle occupe un poste d'administratrice provinciale au sein de la F.B.F.P. !

Prochaine séance C.E.P. : 03/12/2018 – Herstal – 19h30

Plus rien n'est à l'ordre du jour et le Président sportif lève la séance à 21h45.



Police

Police Locale
Service Bassenge
Zone de Police Basse-Meuse (5281)

Rue Royale 2
4690 BASSENGE
Tél. 04 : 374.88.50
Fax 04 : 374.88.69

Bassenge le 11/10/2018.

Votre lettre du : /
Vos références : /
Nos références :

Chargé du dossier : Inp DOTHEE Nathalie

Objet :

Madame,

Bonjour.


Le courrier est arrivé au poste de police de Bassenge

Après vérifications, la nommée BASTIN Sandra
n'habite plus Av. Fr. Hoffmann 10 depuis quelques temps
(radiée au 20/8/18).

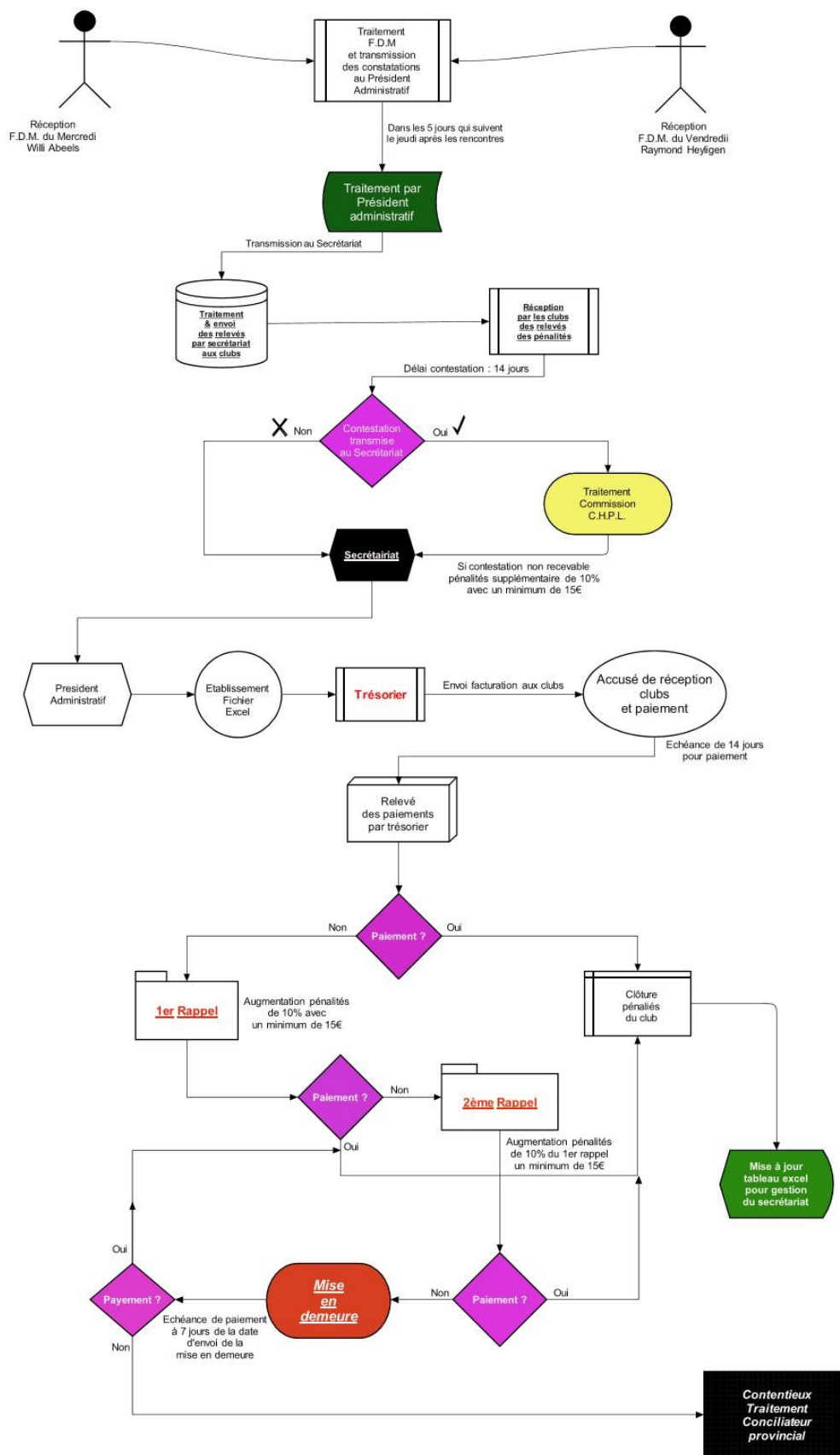
Nous n'avons aucune idée d'où elle peut se trouver
Elle n'a fait aucune demande d'inscription dans
une autre commune.

(Pour info le courrier est arrivé av. Fr. Hoffmann n° 1.)

Bien à vous.


DOTHEE Nathalie
Inspecteur

Traitements Amendes & Pénalités C.H.P.L.



De : Pascale Schumacher [<mailto:guy.formatin@gmail.com>]

Envoyé : dimanche 7 octobre 2018 10:51

À : fabrice.mignon@petanque-liege.be

Objet : exclusion pascale schumacher

Fabrice,

ma femme vient d'être exclue du club par le comité du fanny pepinster suite à un différend qu'elle a eu avec une autre joueuse du club. Seulement , le comité du fanny pepinster comprend le mari de celle-ci ainsi que plusieurs amis personnels de cette dame . Les motifs de son exclusion sont : - avoir terni l'image du club (sans autre précision) et avoir refusé de participer au championnat fédéral dame .

Je vois que dans l'article 23 roi de la province que celle-ci peut juger en premier ressort les cas d'infractions autres que ceux prévus dans la commission de discipline . Pourrais-tu me dire si la province pourrait reprendre ce dossier afin que ma femme puisse bénéficier d'un jugement plus impartial ? Et si cela est possible, comment introduire cette demande ?

Merci d'avance .

Guy Formatin

Monsieur le Président de province,

Messieurs les administrateurs ,

Il me semble opportun de vous signaler les conditions non adéquates dans lesquelles nous sommes reçus lors du C.H.P.L.

Pour exemples ; nous nous rendons ce mercredi à Embourg pour jouer le championnat vétérans.

Une fois sur place, on se voit attribuer un mange debout pour 11 personnes, il est donc évident que tout le monde ne peut s'asseoir.

Il est arrivé le même cas de figure à une autre équipe de chez moi à Blegny.

Je pense qu'outre le nombre de terrains, la capacité d'accueil de la cafétéria devrait être prise en considération, tout comme vous le faite pour vos réunions ou un nombre de places assises est obligatoire pour vous recevoir.

Il ne me paraît pas normal que les joueurs doivent rester debout tout au long de l'après-midi ou de la soirée.

Je peux comprendre la demande des clubs qui souhaite voir tout leurs terrains occupés mais faut-il obligatoirement accepter cela si ces clubs n'ont pas la possibilité de recevoir autant de personnes dans de bonnes conditions (juste être assis, me semble être le minimum).

En espérant que cela retienne votre attention.

Sportivement et Amicalement.

Nadine Barthe

4040 Herstal, le 24 octobre 2018

Aux candidat(e)s arbitres FBFP

Copie Présidente Sportive,

Présidente C.A.F.

Mesdames, Messieurs,

Vous souhaitez devenir arbitre de pétanque et nous vous félicitons déjà de votre intérêt pour cette très importante fonction parfois ingrate mais souvent gratifiante.

Six soirées de cours préparatoires à l'examen sont prévues afin de vous aider à aborder cette épreuve sereinement. Elles se dérouleront le **mardi** à 19H30 au centre ADEPS de Jambes, allée du stade à 5100 JAMBES ou au P.C. Soumagne avenue de la Coopération 38a – 4630 Soumagne le **jeudi** soir à 19h30.

Jambes : mardis 6, 13 et 27 novembre – 11 décembre - 8 et 15 janvier.

Soumagne : jeudis 8, 22 et 29 novembre – 13 décembre – 17 et 24 janvier.

Nous vous souhaitons déjà beaucoup de succès pour cette formation et vous prions de croire, Mesdames, Messieurs, en notre parfaite considération.

Pour le C.A.,

Dominique Withofs

Secrétaire général

P.S. : merci de me communiquer votre adresse e-mail via info@fbfp.be

C.H.P.L.

30-10-2018



DATE : 26.1.101.2018 DIVISION :5..... MERCREDI VENDREDI

VISITE : PC OREVE N° EQ : 1 MAT : B27
CAPITAINE : Guioit Willy N° LIC : 8850

EN IMPRIME SVP !

TRIPL	NOMS	PRENOMS	LICENCES
L1	PAQUET	MICHEL	6613
	PAQUET	ROMAIN	5252
	JADOT	CHANTAL	15510
L2	MARCHAND	ALAIN	15253
	LEEMANS	RENE	14477
L3	GOIOT	WILLY	8850
	PROTASI	FRANCESCO	12306
	BELLIS	MARTIN	779
	BELLIS	LAURENT	1345

TOUR 1

Rencontres		Scores	
Terrain	Partie	Visité	Visiteur
1	1 L1/V1	13	8
3	2 L2/V2	13	12
4	3 L3/V3	13	11

HEURE : 22H

RESERVES (biffer les cases inutilisées avant le début de la rencontre)

L1	PAQUET	MANON	6623
	DE SMEDT	NANCY	7662

TOUR 2

Rencontres		Scores	
Terrain	Partie	Visité	Visiteur
3	2 L1/V3	13	6
4	3 L2/V1	10	13
1	1 L3/V2	7	13

HEURE : 13H50

VISITEUR : B.A.S N° EQ : 3 MAT : B13
CAPITAINE : SANTA ROSSA ALDO N° LIC : 1045

TRIPL	NOMS	PRENOMS	LICENCES
V1	DONKERS	FABRICE	4196
	ORBAN	JEAN-LUC	3204
	STIVALA	SALVATORE	9787
V2	FREUVILLE	RENE	5874
	KERCKHOFS	JASON	3497
	PIEDBOIEF	JEAN	15627
V3	CANPISI	FRANCESCO	7235
	FARRAUTO	PIERINO	5371
	SANTAROSSA	ALDO	1045

TOUR 3

Rencontres		Scores	
Terrain	Partie	Visité	Visiteur
4	3 L1/V2	7	13
1	1 L2/V3	4	13
3	2 L3/V1	10	13

HEURE : 14H45

RESERVES (biffer les cases inutilisées avant le début de la rencontre)

V3	PIRQUINNE	MOHAN	3521
----	-----------	-------	------

TOTAL DES VICTOIRES

VISITE	VISITEUR
4	5

Remarques : R.A.S. *nom rajouté sur case Coffie*

Signature capitaine visité :

Signature capitaine visiteur :